CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

Note de synthèse ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

EPREUVE N°4

Durée : 4 h
Coefficient : 5

SUJET :

A l'issue de votre formation à l'INET, vous venez d'être recruté(e) par la Ville de B. comme chargé(e) de mission à la Direction de l'Aménagement.
Par l'intermédiaire de votre DGA, vous avez alerté le/la DGS sur le possible classement en zones inondables de plusieurs quartiers de la commune.
Le /la DGS qui a depuis quelque temps déjà réuni des articles et des documents sur le principe de précaution et ses implications pour le territoire, les services et les équipements de la Ville, souhaite mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des cadres.

Il vous convoque et vous charge de rédiger très rapidement sur la base de cette documentation une note de synthèse que vous aurez à présenter aux principaux cadres de la collectivité.

Le/la DGS vous demande d'avoir une *« approche globale et transversale de la prévention, de la gestion et de la réparation des risques, approche capable d'impliquer les différents services opérationnels et fonctionnels de la collectivité et de déboucher sur des orientations »*.

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	« Pour des villes résilientes » ; extrait du Kit de campagne de l'UNISDR, organe des Nations Unies chargé de la stratégie internationale de prévention des catastrophes – Ma ville se prépare – ; téléchargé en avril 2011	**Page 4**
Document n°2	Synthèse du rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées « Le jeu des acteurs locaux de la prévention des risques : vers un nouveau partage des responsabilités », mai 2008	**Page 10**

Document n°3	" Il faut être entrainés à être surpris..." ; extraits de l'interview de P Lagadec, Directeur de recherche à l'Ecole Polytechnique, parue en avril 2011 sur le site Internet du Journal des Accidents et des Catastrophes, édité par le Centre Européen de Recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes	**Page 14**
Document n°4	« Le principe de précaution ou la naissance d'une forme politique nouvelle » ; article de J Sereni dans Pouvoirs Locaux I/ 2010	**Page 16**
Document n°5	« Application du Principe de précaution, Evaluation de la mise en œuvre de l'article 5 de la charte de l'environnement » ; introduction et synthèse du rapport d'information élaboré par MM A Gest et Ph Tourtelier, députés, décembre 2010	**Page 19**
Document n°6	Charte de l'environnement de 2004 ; Legifrance	**Page 25**
Document n°7	« Questions prioritaires de constitutionnalité : la Charte de l'environnement est invocable »; article de P Marcangelo-Leos paru le 11 avril 2011 sur le site Internet Localtis.info	**Page 26**
Document n°8	« Glossaire des risques majeurs » ; site Internet Prim.net ; dont le but est de favoriser la mise à disposition, le partage et l'actualisation d'informations relatives aux risques naturels et technologiques pour renforcer notre résilience individuelle et collective et pour contribuer à l'émergence d'une culture partagée du risque en France; auteur : Direction Générale de la prévention des risques au Ministère du Développement et de l'Aménagement Durables; avril 2011	**Page 27**
Document n°9	« Gestion globale des risques » ; article de M Doriac paru dans la Gazette des Communes du 4 avril 2011	**Page 28**
Document n°10	« Principe de précaution et principe de prévention : une méthodologie pour décider en situation d'incertitude »; fiche parue le 24 juin 2010 sur le site Internet gouvernement.fr;	**Page 29**
Document n°11	« Responsabilité. Drame du Parc de Pourtalès : quand le juge stigmatise la mauvaise organisation »; article de J Joannès paru dans la Gazette des Communes du 3 mai 2010	**Page 31**
Document n°12	Lettre d'Information de la Mission risques naturels, janvier 2011	**Page 32**
Document n°13	« Systèmes d'Information Géographique, Mieux cartographier les risques naturels » ; article d'A Sartre paru dans la Gazette des Communes du 28 février 2011	**Page 36**
Document n°14	« Transports des Matières Dangereuses : moduler la réglementation en fonction des zones à risques »; interview de J Vernier, Chef de mission TMD au Ministère de l'Equipement et des Transports; site Prim.net; avril 2011	**Page 39**
Document n°15	« Une circulaire (2 mars 2011) précise le nouveau cadre de l'information préventive sur les risques sismiques » ; article de P Marcangelo-Leos paru le 29 mars 2011 sur le site Internet Localtis.info	**Page 40**
Document n°16	« Prévention des risques naturels, un plan global pour protéger le bassin du Vidourle des inondations »; article de J Lelong paru dans la Gazette des Communes du 25 octobre 2010	**Page 41**

Document n°17	« Xynthia : l'Etat veut mettre en place une culture du risque »; article de D Gerbeau paru dans la Gazette des Communes du 21 février 2011	**Page 42**
Document n°18	« Risques nucléaires : les élus manquent de moyens pour renforcer la prévention »; article de M Boëdec paru le 1er avril 2011 sur le site Internet Localtis	**Page 43**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.